

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 15659 Numéro SIREN : 424 862 993 Nom ou dénomination : A LA SERRURERIE DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 126087



20211260872020

DATE DEPOT : 22/11/2021

N° DE DEPOT : 126087

N° GESTION : 1999B15659

N° SIREN : 424862993

DENOMINATION : A LA SERRURERIE DES PRINCES

ADRESSE : 37 avenue de Versailles 75016 Paris

MILLESIME : 2020

Greffier du Tribunal
de Commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

23 NOV. 2021

N° :

MB

Greffier du Tribunal
de Commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

23 NOV. 2021

N° : 126087

MB

A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat et sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Associée unique approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 889 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 889 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2020

Chère Associée,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de onze mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 515 564 € contre 594 783 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 478 481 € contre 557 007 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 45 662 € contre un bénéfice de 43 929 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à un bénéfice de 45 220 € contre un bénéfice de 43 413 € pour l'exercice précédent.



Au final l'exercice clos le 30 juin 2020 se traduit par un bénéfice de 35 889 € contre un bénéfice de 35 358 € pour l'exercice précédent après prise en compte de 7 706 € d'impôts sur les bénéfices.

Ce résultat a été obtenu dans un contexte d'exploitation COVID 19, les données sur l'exercice en cours sont favorables et laissent à penser que les résultats seront homogènes.

Dépenses somptuaires :

Conformément aux articles 223 quater et quinquies du Code général de Impôts, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire ou autre charge visée par l'article 39-4 du même code.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS.

La Société ne détient aucun titre ni aucune participation dans le capital d'une autre Société.

III - AFFECTATION.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 35 889 €.

Nous vous demandons d'affecter ce bénéfice de 35 889 € au compte de report à nouveau pour 35 889 €.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient positifs de 319 876 € soit un montant supérieur à la moitié de la valeur du capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a été effectuée lors des trois derniers exercices.

IV - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L .227-10 DU CODE DE COMMERCE.

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et que nous soumettons à votre approbation.

V - REMUNERATION DU PRESIDENT.

Nous vous indiquons que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille vingt,
le trente novembre,
à 19H45 heures,

L'Associée de la Sasu A LA SERRURERIE DES PRINCES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 137 200 €, divisé en 900 actions de 152,444 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 37 avenue de Versailles 75 016 PARIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'Associée unique.

EST PRESENT :

- La SASU FL SERVICES titulaire de Représentée par Frédéric LEVASSEUR	900 actions
--	-------------

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES : 900 actions

Représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LEVASSEUR, président.

Le Président constate que l'actionnaire unique présente possède la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Ratification et fixation de la rémunération de le Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce,
- Le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrit par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'Associée unique et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de le Président sur l'activité de la société et les comptes annuels approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 889 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 889 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.



TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention mentionnée.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et Associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, located at the bottom right of the page.

A LA SERRURERIE DES PRINCES

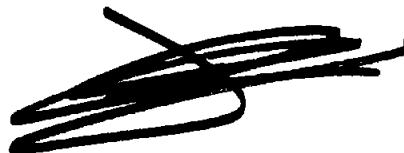
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

AGO DU 30 NOVEMBRE 2020 STATUANT SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2020.

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associée unique approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 889 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 889 €.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 37 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 4 2 4 8 6 2 9 9 3 0 0 0 2 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>13 0 0 6 2 0 2 0 1</u>		N-1 <u>13 0 0 6 2 0 1 9 1</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	628	1 500	1 500	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	161 596	161 596	161 596	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 504			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 487	21 705	19 947	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
STOCKS *	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 432	5 432	5 232	
	TOTAL (II)	BJ	BK	222 852	32 619	190 233	188 275
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	9 321		9 321	9 891
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	91 843		91 843	92 528
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	20 498		20 498	24 803
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	320 933		320 933	162 616
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 001		1 001	4 330
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	443 596		443 596	294 168
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	666 448	32 619	633 829	482 443
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copy certifiée conforme à l'original par le Président



Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :137.200.....)	DA	137 200	137 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 720	13 720
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	68 610	68 610
	Report à nouveau	DH	64 456	36 869
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 889	35 358
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	319 876	291 757
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	154 967	19 259
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	613	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 010	127 504
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 240	12 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	31 125	31 031
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	313 954	190 686
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	633 829	482 443
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	313 954	177 125
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Designation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES N° ☐ N° ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	bien* services*	FD		FE		FF	
			FG	515 564	FII		FI	515 564 594 783
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	515 564	FK		FL	515 564 594 783	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	4 950 6 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	291 150		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 338 3		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	524 143 600 936	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 626		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	247 963 255 236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	570 (1 622)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	175 874 217 807		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 091 1 434		
	Salaires et traitements*				FY	33 048 50 024		
	Charges sociales (10)				FZ	14 031 27 325		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	5 412 5 176		
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	492 0			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	478 481 557 007	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	45 662 43 929		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GII				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
	Total des produits financiers (V)			GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	442 516			
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
	Total des charges financières (VI)			GU	442 516			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(442) (516)		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	1 625	1 748		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	1 625	1 748		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIH	(1 625)	(1 748)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	7 706	6 308		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIHL	524 143	600 936		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIV	488 254	565 578		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	35 889	35 358		
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	IIHY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	IIIP	6 165	10 131	
		- Crédit bail immobilier	IIIQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIIJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIIK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IIIC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IIID			
	(9) Dont transferts de charges	IIAI	291	150		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)	A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
	obligatoires	A9				
	Dont cotisations facultatives					
	aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES PENALITES		1 625				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

N°cart

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		D8	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			163 724			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9	KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1											
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		4 504		KT	KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	14 897									
		Matériel de transport *				KY	23 185								
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 939							
		Emballages récupérables et divers *						LE							
	Immobilisations corporelles en cours				LI		LI		LJ						
	Avances et acomptes				LK		LL		LM						
	TOTAL III				LN		46 526		LO		LP		7 170		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T						
	Autres participations				8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS						
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		5 232		IU	IV	200				
	TOTAL IV				LQ		5 232				LS		200		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		215 482		OH		OJ		7 370			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
INCORP.			par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mise hors service ou résultat d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		D0				D7						
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		163 724		IX		163 724				
	Terrains		IP		LX		LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		YA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		YD		ME		MF					
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		YF		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		YJ		MK		4 504		ML		4 504		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		YM		MN		22 067		MO		22 067	
		Matériel de transport		IV		YP		MQ		23 185		MR		23 185	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		YS		MT		3 939		MU		3 939	
		Emballages récupérables et divers *		IX		YV		MW				MX			
	Immobilisations corporelles en cours		IY		YZ		NA				NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE				NF				
TOTAL III		IV		NG		NH		53 696		NI		53 696			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW						
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ						
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières		IZ		2E		2F		5 432		2G		5 432		
	TOTAL IV		IB		NJ		NK		5 432		2H		5 432		

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCESNéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	628	PF		PG		PH	628
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	4 504	QA		QB		QC	4 504
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	14 897	QE	386	QF		QG	15 283
immobilisations	Matériel de transport	QH	3 664	QI	4 600	QJ		QK	8 264
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 513	QM	426	QN		QO	3 939
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	26 579	QV	5 412	QW		QX	31 991
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	27 207	OP	5 412	OQ		OR	32 619

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5							N6
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9							Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7							Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5							R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2							S4
	Inst. générales, agencements et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9						T1	T2
	Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7						T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, am. divers	U1	U2	U3	U4	U5						U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3						V4	V5
	Mat. bureau et Inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1						W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8						W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7							X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM									NO
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU							NV
Total général non venant de l'exercice	NW												NZ
			Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)										

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
			6N	6P	6R
			6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UI	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	CL		CM		UN					
	Prêts (1) (2)	CP		CR		US					
	Autres immobilisations financières	CT	5 432	CV		UW	5 432				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	91 843		91 843						
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Prévision pour dépréciation antérieurement constatée * LO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 059		18 059					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 438		2 438						
	Charges constatées d'avance	VS	1 001		1 001						
	TOTAUX		VT	118 774	VU	113 342	VV	5 432			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	68		68						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	154 899		154 899						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	108 010		108 010						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 101		3 101						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 906		7 906						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 367		1 367						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 474		6 474						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	392		392						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	613		613						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 125		31 125						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	313 954	VZ	313 954						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	140 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tués auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 360	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 0		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	35 889
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				WY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IZ	7 706
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.F.		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'exercice 2019 B du CGI		1,7
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-4e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (actifs exonérés)	SW
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	45 220
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'inclination	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 series)	K9	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	45 220	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

30/06/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	36 869	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	35 358		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	7 770							
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	72 226		Report à nouveau	ZG	64 456							
										TOTAL II		ZH	72 226	
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	57 594		92 165						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	37 922		29 074						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	16 117		16 297						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	370		7 579						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	63 871		72 692						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	175 874		217 807						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	800		1 088						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	291		346						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 091		1 434						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	54 996		73 213						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	89 221		94 708						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	26 889								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP												
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C G T)													
RÉGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale														
N° SIRET de la société mère du groupe														

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).